



« La Somme vous invite chez elle » 80 € remboursés pour 2 nuits consécutives dans le département

Amiens, le mercredi 19 mai 2021

Pour soutenir les secteurs impactés par la crise sanitaire, le Conseil départemental de la Somme a souhaité accompagner la reprise des flux touristiques avant la prochaine saison estivale. Il offre un remboursement à hauteur de 80€ des dépenses hôtelières aux personnes séjournant au moins deux nuitées consécutives dans un hébergement touristique de notre département jusqu'au 30 juin 2021.

Un coup de pouce pour les visiteurs et pour l'économie locale



Ce dispositif de soutien, voté par l'Assemblée départementale lors de la Commission permanente du 8 février dernier, est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2021 mais les mesures de reconfinement partiel mises en place dans la région Hauts-de-France depuis le 18 mars en avaient jusqu'à présent restreint l'utilisation. Avec la levée de plusieurs mesures depuis ce mercredi 19 mai, les Sommeois comme les visiteurs français ou étrangers vont pouvoir profiter pleinement de cette action.

Cette aide est accessible aux particuliers **sans restrictions de provenance ou de ressource.**

Les bénéficiaires doivent avoir séjourné au minimum deux nuits consécutives (30 nuitées maximum) au sein d'un hébergement touristique, quel qu'il soit : camping, hôtel, gîte, chambre d'hôtes ou résidence de tourisme.

Il s'agit de permettre à des familles de partir en week-end ou de prolonger leur séjour alors qu'elles ne l'auraient pas fait sans ce coup de pouce et de relancer la fréquentation touristique dans la Somme avant l'été.

Ce remboursement est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers mais un seul remboursement est accordé par foyer fiscal (et par groupe dans le cadre d'une location de meublé touristique collectif).

Un mode d'emploi simple et accessible à tous

Les demandes de remboursement sont ouvertes et peuvent s'effectuer jusqu'au 30 septembre 2021 sur la plateforme en ligne du Département subvention.somme.fr. Il suffit d'envoyer :

- **sa facture portant la mention « acquittée ou payée le », mentionnant nom et adresse du bénéficiaire, le nombre de nuitées et les dates du séjour**
- **un RIB / IBAN**

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.somme.fr/lasommevousinvite/

Renforcer l'attractivité de la Somme tout en soutenant l'économie locale

Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement et en complément des aides exceptionnelles mises en place par le Département dans son Plan de relance pour soutenir les professionnels du sport, de la culture et du tourisme durement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Le Département y consacre un budget de 800 000 €, soit 10 000 bénéficiaires potentiels.

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

